

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je serai très brève. Je suis d'accord avec les autres députés de mon groupe, qui sont tout à fait en faveur de la divulgation des renseignements. Je sais que le ministre est depuis longtemps en faveur de ces dispositions. On a beaucoup discuté cet après-midi de la nature des renseignements à divulguer. Je ferai une suggestion supplémentaire. Pour ce qui est du public, certains types de divulgations vont au-delà de ce qui est proposé. C'est parfait.

J'ai reçu cet après-midi plusieurs lettres de ma circonscription sous forme de formulaires. Une certaine firme va être transférée et les gens qui vont perdre leurs emplois sont très inquiets. Le public, surtout les employés d'industries ou les gens susceptibles de l'être, ont le droit de savoir sur quelle base ces sociétés sont transférées et si c'est nécessaire. Ces gens devraient être informés des projets de cette industrie. J'aimerais lire cette lettre dont des copies m'ont été envoyées par plusieurs employés, y compris un matriceur et un soudeur. Voici la lettre:

La société Power Machinery, qui se livre à la fabrication de scies mécaniques depuis 25 ans, a été achetée, en juillet 1968, par la société Skil dont le siège social est à Chicago.

Cette dernière veut aller s'installer à Chicago: cent vingt-cinq employés vont se retrouver à pied et les fournisseurs locaux vont perdre une partie de leur clientèle. Une autre industrie secondaire, si nécessaire à la vie de la région, aura disparu.

Les cadres de la société Power Machinery, après l'annonce du projet des dirigeants de la société mère, Skil, de fermer l'usine et de transporter les machines de production à Chicago, se groupèrent pour protester, conscients que le transfert de l'exploitation n'allait pas servir au mieux les intérêts de la société ou de la Colombie-Britannique. Le groupe put s'assurer un appui financier.

Les négociations n'ayant pas abouti, la société Skil a réaffirmé que l'exploitation allait être graduellement éliminée en trois ou six mois.

Je vous demande, pour nous aider à retenir au pays l'industrie secondaire, source d'emplois, d'aborder le sujet à la Chambre des communes.

Je soulève cette question aujourd'hui. Le ministre se rend compte de la situation en Colombie-Britannique et à Vancouver en particulier. Si cette compagnie est transférée, 125 employés seront mis à la porte. Leurs familles n'auront plus de revenus. Les divers fournisseurs en subiront le contrecoup à cause du départ de cette industrie. Je sais que le ministre se rend compte du danger de la situation si cela arrive à Vancouver.

En Colombie-Britannique, nous sommes bien décidés à établir des industries secondaires. Sans aucun avertissement, sans rien

[M. Ritchie.]

annoncer, cette société nous informe soudainement qu'elle va être transférée à Chicago. Ses employés seront sans travail, avec toutes les conséquences que cela comporte pour les familles des travailleurs et pour les fournisseurs de cette compagnie. Un consortium local était prêt à investir les fonds nécessaires pour que cette entreprise reste à Vancouver. Les négociations ont été interrompues. La compagnie a confirmé qu'elle fermera ses portes d'ici trois à six mois. La chose ne devrait pas être permise sans qu'on divulgue pourquoi il est nécessaire de priver ces 125 personnes et leur famille de leur emploi à Vancouver, alors que le niveau du chômage est si élevé dans cette ville.

Lorsque le ministre répondra, je lui demande de nous dire brièvement s'il est au courant de la situation et ce qui peut être fait. Ces gens font appel au gouvernement, au ministre et à leurs députés pour savoir si des mesures peuvent être prises pour remédier à la situation. Je sais que cela ne permettra pas de résoudre un problème de ce genre, mais il incombe au gouvernement de s'assurer que des entreprises semblables ne déménagent pas sans explication, étant donné tous les emplois et les salaires qu'elles représentent.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, certains députés ont profité de ce débat sur l'amendement du député de Regina-Est (M. Burton) pour soulever tout le principe général de la divulgation de renseignements par des compagnies privées et publiques qui ont une importance économique. Je ne tiens pas à trop m'attarder sur ce point. Les principes d'une plus grande divulgation de renseignements par les sociétés ont été établis lorsque la Chambre a approuvé, à l'étape de la deuxième lecture, le bill C-4 présentement à l'étude. Cette question a été traitée à fond à 19 réunions du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Je voudrais parler de l'amendement et de certaines recommandations particulières auxquelles je m'oppose. Que le député de Don Valley (M. Kaplan) sache que je comprends sa position. Cependant, nous parlons depuis bien des années de la nécessité d'imposer aux sociétés une divulgation plus poussée et de veiller à ce que les sociétés de quelque importance sur le plan économique mettent certaines informations à la disposition du public. Ici au moins, le gouvernement a fait le premier